

PORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DES FORMATIONS PORTÉES PAR L'UFR MATHÉMATIQUES

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-1964 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération n°2020-09-22-07 de la CFVU portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de l'UFR Mathématiques pour l'année universitaire 2020-2021 ;

Vu la délibération n°2020-11-24-03 de la CFVU portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2020-2021 complémentaires ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

ARRETE

Les modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2020-2021, telles que jointes en annexe, pour la licence Mathématiques, portée par l'UFR Mathématiques.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10/05/2021

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

11 MAI 2021

- Publié le

11 MAI 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Composante : UFR Mathématiques

Formation : Licence Mathématiques

MCCC 2020-2021

complémentaires aux documents arrêtés en CFVU des 22 septembre et 24 novembre 2020

Dans le cas où les contraintes liées au contexte sanitaire perturbent les examens terminaux du second semestre (ou semestres pairs) de l'année universitaire 2020-2021, les dispositifs suivants seront mis en œuvre en lieu et place des modalités précédemment arrêtées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale				2 nd e chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2 : Algèbre linéaire	3		EvC EvT	50/ 50	3 1	E+E+ A E	2h	1	E	2h 1h30
UE 3 : Fonctions d'une variable réelle	6		EvC EvT	50/ 50	3 1	E+E+ A E	2h	1	E	2h 1h30

1- Devoir maison en ligne

2- Document écrit

3- diaporama

4- document

5- Tests

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : L'épreuve d'évaluation continue « Autre » (A) consistera en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation des passages au tableau et de la participation. La note de 2nde chance des UE prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale) si la note globale de celui-ci est supérieure ou égale à la note de l'évaluation terminale de 2nde chance. Pour l'UE « Maths en découverte », en cas de non validation à l'évaluation initiale, toutes les EC peuvent être repassées en 2nde chance.

Semestre 5 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale			2 ^{de} chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2 : Groupes et applications	6		EvC		3	E+A		1	E	2h 1h30
UE 3 : Introduction à l'analyse numérique	6		EvC		3	E+A		1	E	2h 1h30

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : L'épreuve d'évaluation continue « Autre » (A) consistera en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation des passages au tableau et de la participation. La note de 2^{de} chance des UE prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale) si la note globale de celui-ci est supérieure ou égale à la note de l'évaluation terminale de 2^{de} chance.

Semestre 6 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale			2 ^{de} chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Suites et séries de fonctions	6		EvC		3	E+A		1	E	2h 1h30
UE 2 : Anneaux et applications	6		EvC		3	E+A		1	E	2h 1h30
UE5 : Géométrie affine	6		EvC		3	E+A		1	E	2h 1h30
UE 6 : Analyse complexe	6		EvC		3	E+A		1	E	2h 1h30
UE 7 : Introduction à la dimension infinie	6		EvC		3	E+A		1	E	2h 1h30
UE 8 : Statistiques mathématiques	6		EvC		3	E+TP		1	E	2h 1h30

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Les étudiants de la spécialisation « Maths » suivent les UE 1, 2, 3, 4, ainsi que 5 ou 6 et 7 ou 8 ; les étudiants de la spécialisation « Pluridisciplinaire » suivent les UE 2, 3, 4, 5, 9, 10 et 11. L'épreuve d'évaluation continue « Autre » (A) consistera en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation des passages au tableau et de la participation.